



INFORMATIONS À LA POPULATION

PANDÉMIE DU CORONAVIRUS

AVRIL 2020

MOT DE LA MUNICIPALITÉ



Par cette information, la Municipalité de Bretigny-sur-Morrens souhaite faire un point de situation sur la crise sanitaire sans précédent, que nous traversons actuellement et plus particulièrement vous tenir informé·e·s des dispositions qui ont été prises depuis le 16 mars 2020 dans notre Commune. L'évolution rapide de la propagation du virus ayant contraint la Confédération et le Canton à revoir régulièrement les directives visant à protéger la population, il nous a été difficile jusque-là de prévoir la diffusion d'un tous ménages, le temps entre sa rédaction et sa distribution étant trop long pour garantir la validité des informations contenues.

Aujourd'hui, nous souhaitons néanmoins vous informer quant aux différentes mesures mises en place par la Municipalité depuis le début de la pandémie et vous donner quelques renseignements utiles.

Nous saisissons également l'occasion d'adresser un merci tout particulier aux habitant·e·s faisant partie du personnel soignant, en première ligne dans la lutte contre le coronavirus, ainsi qu'aux personnes travaillant dans des domaines où elles sont indispensables face à cette crise sanitaire.

MESURES COMMUNALES

Plan de continuité de l'administration

Depuis le 16 mars 2020, la Municipalité a déployé son plan de continuité des activités de l'administration, afin de préserver au mieux la santé de ses collaboratrices et collaborateurs, tout en assurant les services nécessaires à la population.

Ce dernier implique notamment la **fermeture du Contrôle des habitants et du Greffe municipal au public, jusqu'à nouvel avis**. Nos services restent bien entendu joignables et assurent le bon fonctionnement de la commune.



Ainsi, toute demande indispensable peut être faite de préférence par téléphone au **021 731 25 74** ou par courriel à **administration@bretigny.ch**, mais peut aussi faire l'objet d'un courrier postal.

Annulation des manifestations

La Municipalité a également décidé, en date du 16 mars 2020, d'annuler toutes les manifestations et de suspendre les cours hebdomadaires ayant lieu à la Grande Salle et au Clocher jusqu'à nouvel avis. Le Canton ayant annoncé la

fermeture des écoles le 13 mars 2020, il nous semblait effectivement logique d'éviter tout rassemblement de personnes, avant même que l'interdiction de regroupement de plus de cinq personnes n'ait été prononcée par la Confédération.



Interdiction d'accès aux lieux publics

Face à l'évolution rapide de la propagation du virus et afin de garantir au mieux le principe visant à « Garder ses distances », la Municipalité a pris la décision d'interdire, dès le 17 mars 2020, l'accès aux lieux publics, tels que les cours de récréation, terrains de sport, places de jeux et skatepark.

Il semblerait que cette décision ait été bien comprise par l'ensemble de la population que nous profitons de remercier pour son comportement responsable et solidaire.

Nouveau coronavirus Actualisé au 11.3.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

- Se laver soigneusement les mains.
- Éviter les poignées de main.
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.
- Garder ses distances.
- En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.
- Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch

PLAN D'ENTRAIDE



Envoyez un courriel à
administration@bretigny.ch
ou téléphonez à
Mme Seema Ney,
Conseillère municipale, au
078 662 48 67.

Un plan d'entraide, initié par Maxime Meier, habitant de notre village, a vu le jour sur les réseaux sociaux. ➔ *Lien Facebook : Entraide COVID-19/Coronavirus Bretigny ou <https://bretigny.glideapp.io/>*.

Afin d'identifier plus facilement les personnes dites vulnérables et qui ne sont pas forcément présentes sur les réseaux sociaux, la Municipalité a décidé de contacter par téléphone les personnes de plus de 65 ans et leur a adressé un courrier en date du 25 mars 2020.

Elles ont ainsi été informées de l'existence du service d'entraide leur permettant de bénéficier gratuitement d'une **aide pour les courses, la gestion des déchets, la prise en charge des promenades des chiens ou toute autre demande de première nécessité**. Le montant des achats, peut être avancé par la/le bénévole et une facture, correspondant au montant des courses effectuées, est ensuite adressée par la Municipalité à la personne bénéficiant de l'aide. Ces prestations sont également ouvertes à toutes les personnes à risque, ainsi qu'à celles étant dans l'impossibilité de se déplacer durant cette période.

Soucieuse de la santé de ses concitoyennes et concitoyens, la Municipalité remercie très sincèrement tous les bénévoles qui participent à la protection de la population et permettent aux personnes dites vulnérables de rester à la maison et de limiter ainsi les risques de contagion.



RENSEIGNEMENTS UTILES

Accès à la déchetterie de Cugy

La déchetterie de Cugy reste ouverte aux horaires habituels. L'accès est toutefois limité à 5 véhicules maximum simultanément. La benne plastique qui était momentanément indisponible est à nouveau ouverte. Consultez le site www.cugy-vd.ch pour le suivi des informations.

Arnaques

La police et la Municipalité vous mettent en garde contre différentes arnaques ayant vu le jour :

- **Arnaque à la désinfection d'habitation** : Si des démarcheurs sonnent à votre porte en prétendant être chargés par les autorités de désinfecter votre logement, ne les laissez entrer chez vous sous aucun prétexte et appelez la police au 117.
- **Arnaque soutien à domicile des personnes âgées** : Si des inconnus sonnent à votre porte en se faisant passer pour des employés de centres médicaux-sociaux (CMS) ou de toute autre organisation assurant le soutien à domicile des personnes âgées, ne les laissez entrer chez vous sous aucun prétexte et appelez la police au numéro d'urgence 117.

Autres contacts utiles

Urgences santé (Ambulance)	144
Centrale téléphonique des médecins	0848 133 133
Hotline SANTÉ et Informations sur le Coronavirus Tous les jours de 8h00 à 20h00	0800 316 800
Autres questions liées au Coronavirus Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	021 338 08 08

Sites internet

Site communal	www.bretigny.ch
Office fédéral de la santé publique	www.bag.ch
Etat de Vaud	www.vd.ch
Site Hygiène, prévention et contrôle de l'infection	www.hpci.ch
Unisanté	www.unisante.ch



Si à l'avenir, vous souhaitez recevoir de manière plus rapide les actualités liées à la gestion de la crise sanitaire dans notre Commune, vous pouvez transmettre une adresse courriel par ménage à **administration@bretigny.ch**.

La Municipalité tient une nouvelle fois à remercier toute la population pour l'esprit d'entraide et de solidarité qui prévaut durant cette situation exceptionnelle et pour la responsabilité dont chacun·e fait preuve afin de limiter la propagation du virus.

Prenez soin de vous et de vos proches !
La Municipalité